

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Environmental and Health Product Declaration

En conformité avec la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN



- **AVERTISSEMENT**

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de la société ETEX France Building Performance (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

- **GUIDE DE LECTURE**

Chiffres significatifs

Les résultats d'impacts environnementaux et d'indicateurs d'utilisation de ressources, de catégories de déchets et de flux sortants, figurant au §5, sont présentés avec **trois chiffres significatifs uniquement**, afin de refléter les niveaux d'incertitude habituels associés aux résultats d'ACV (de l'ordre de 20 à 30 %).

Exemple : une valeur calculée de 15 124 g éq. CO2 sera affichée comme 15 100 g éq. CO2 (ou encore 15,1 kg éq. CO2) ; de même une valeur de 15 055 g éq. CO2 sera également affichée comme 15 100 g éq. CO2 (ou 15,1 kg éq. CO2).

Considérer trois chiffres significatifs, c.-à-d. dans l'exemple précédent considérer que l'on arrive à différencier des résultats différents de 100 g éq. CO2, revient à considérer que l'incertitude relative est de 100 / 15 000 soit 0,67 % ce qui est déjà bien inférieur à l'incertitude habituelle des résultats d'ACV.

Format d'affichage des résultats

Les données sont présentées sous forme de notation scientifique. Exemple de lecture :

-4 ,23 E-06 = -4,23 x 10-6.

- **PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS**

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

** La note 1 de l'avant-propos du complément national définit « la traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires. »*

Table des matières

- AVERTISSEMENT2
- GUIDE DE LECTURE2
- PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS2
- Information générale4
- Description de l'unité fonctionnelle et du produit5
- Etapes du cycle de vie7
- Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....10
- Résultat de l'analyse de cycle de vie.....11
- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation17
- Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....17

- **Information générale**

Nom et adresse des fabricants

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du fabricant, la société ETEX FRANCE BUILDING PERFORMANCE.

Adresse : Zone Agroparc
500 rue Marcel Demonque, CS 70088
84019 AVIGNON Cedex

Contact : fdes.efbp@etexgroup.com

Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative : La FDES est représentative de la production des carreaux de plâtre, sur les sites de productions de Le Pin et Mazan, commercialisés en France par SINIAT.

Type de FDES : La présente FDES est une FDES individuelle qui représente le cycle de vie du produit « du berceau à la tombe ».

Vérificateur : La présente FDES a fait l'objet d'une vérification interne par Solinnen et externe par tierce partie, Nicolas Béalu et Sylvain Cléder, EVEA.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été réalisé en 2020. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

Date de vérification : Cette FDES a été vérifiée en mars 2021.

Date de publication : Cette FDES a été publiée en mars 2021.

Programme : Le programme de vérification externe et indépendant « Programme AFNOR-INIES » a été appliqué.



www.inies.fr

Identification des produits :

Les références commerciales couvertes par cette FDES sont :

- CARREAUX PF3 STD 50
- CARREAUX PF3 STD 70
- CARREAUX PF3 HYDRO 50
- CARREAUX PF3 HYDRO 70
- CARREAUX PF3 ALVEOLES STD 70
- CARREAUX PF3 ALVEOLES HYDRO 70

Code produit : 43.31.10 (NAF rév2. CPF rév2.)

Numéro d'enregistrement : 3-455:2021

Date de fin de validité : Cette FDES est valide jusqu'en mars 2026 (période de validité 5 ans)

Circuit de distribution : BtoB / BtoC

- Description de l'unité fonctionnelle et du produit

Description de l'unité fonctionnelle

En prenant en compte les fonctions du produit l'unité fonctionnelle est la suivante :

« Assurer une fonction de cloison de distribution non-porteuse ou de doublage indépendant d'épaisseur comprise entre 50 et 70 mm sur un mètre carré (1 m²) de surface sur la durée de vie de référence. »

Description du produit

Les carreaux de plâtre sont constitués de plâtre à 99%, ils sont moulés et séchés pour obtenir des blocs de haute qualité, conforme à la norme NF EN 12859.

Description de l'usage du produit (domaines d'application)

Principalement destinés à la réalisation de cloisons intérieures, les carreaux de plâtre sont des éléments rectangulaires moulés. D'épaisseur variable, pleins ou alvéolés, les carreaux de plâtre peuvent être aussi résistants à l'eau (carreaux bleus hydrofuges).

Leur mise en œuvre est à réaliser conformément au DTU 25.31.

Performance principale de l'unité fonctionnelle

Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Les autres caractéristiques techniques des produits couverts par cette FDES sont présentées sur les sites de marques Siniat (www.siniat.fr).

Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Les principaux composants des carreaux de plâtre sont présentés ci-après.

Paramètre	Valeur	Unité/Matière
Plâtre	58,41	Kg/m ²
Additifs	0,59	Kg/m ²
Emballages pour le transport et la distribution	970g	Sac papier
	8g	Film PE
	672g	Palette bois
Produits complémentaires pour la pose	1,96kg	Colle à carreaux
	1,20L	Eau

Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 1 % en masse)

Aucune substance appartenant à la liste n'est présente dans le produit à hauteur de plus de 1% en masse.

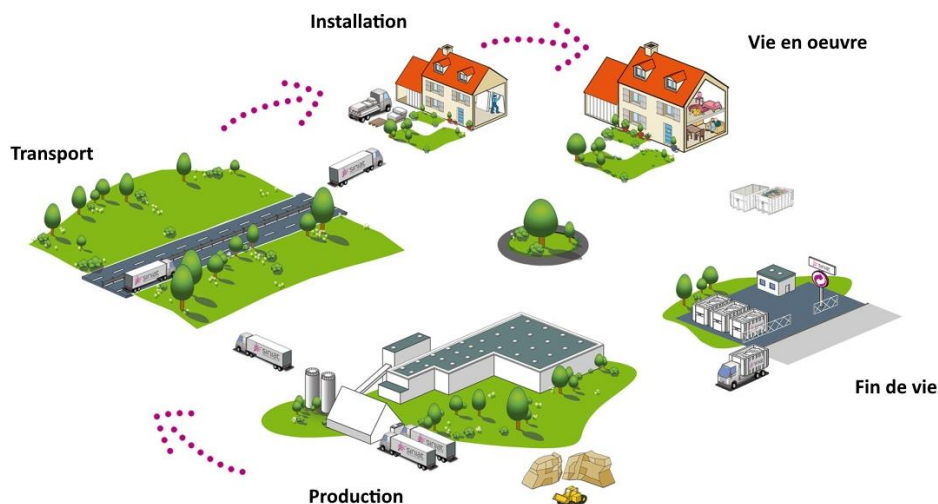
Description de la durée de vie de référence

La durée de vie des carreaux de plâtre est similaire à celle d'un bâtiment tant que le composant fait partie de celui-ci.

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	Les carreaux de plâtre sont conformes aux normes NF EN 12859.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Mise en œuvre selon les recommandations du fabricant, et selon le DTU 25.31.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Les travaux doivent être conformes aux recommandations du fabricant, et au DTU 25.31.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Non concerné
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Mise en œuvre des produits dans les locaux intérieurs, conformément au DTU précité.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Non concerné
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Non concerné

- Etapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Etape de production, A1-A3

L'étape de production prend en compte les trois modules suivants :

- A1 Approvisionnement en matière première : production du plâtre et additifs ;
- A2 Transport amont des matières premières et des emballages ;
- A3 Fabrication du carreau de plâtre, conditionnement avant regroupement et palettisation.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A1. Cette règle est appliquée à cette FDES.

Etape de construction A4-A5

L'étape de construction comprend deux modules : A4, le transport du produit de l'usine jusqu'au chantier, et A5, l'installation dans le bâtiment.

Transport jusqu'au chantier :

Ce module inclut le transport du site de fabrication au site de construction. Le transport est calculé selon un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion d'une capacité de 24 tonnes Combustible : Gasoil
Distance jusqu'au chantier	207 km en moyenne de l'usine au chantier
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	Taux de charge : 80 % Taux de retour à vide : 20 %
Masse volumique en vrac des produits transportés	Masse volumique ~600 kg/m ³
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Inférieur à 1

Pour les différents sites fabricants, une règle d'affectation a été utilisée pour évaluer la part de transport imputable au produit étudié.

Installation dans le bâtiment :

Ce module comprend les matériels nécessaires pour l'installation du produit dans le bâtiment.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	Colle à carreaux 1,96kg/m ²
Utilisation d'eau	Eau de gâchage pour la colle 1,20L/m ²
Utilisation d'autres ressources	Electricité de mélangeage pour la colle 0,005 KWh/m ²
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Mix électrique français
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	5% des carreaux et de la colle à carreaux 970g de sac en papier 8g de film PE 672g de palette en bois
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	La totalité des pertes produits et déchets des emballages sont destinées à l'élimination en décharge de déchets non dangereux.
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné
Taux de casse sur chantier	5% des carreaux et de la colle

Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- o B1 : Utilisation ou application du produit installé
- o B2 : Maintenance
- o B3 : Réparation
- o B4 : Remplacement
- o B5 : Réhabilitation
- o B6 : Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- o B7 : Besoins en eau durant la phase d'exploitation

Aucune opération n'est nécessaire durant la phase d'utilisation, jusqu'à la fin de vie. Ainsi les carreaux de plâtre n'ont pas d'impact durant cette étape.

Étape de fin de vie, C1-C4

Cette étape est constituée des quatre modules suivants :

- o C1 : déconstruction, démolition
- o C2 : transport jusqu'au traitement des déchets
- o C3 : traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage
- o C4 : élimination

Le scénario de calcul prend en compte les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	60,96 kg par m ² de parois collectées avec des déchets de construction mélangés, selon le chantier.
Système de récupération spécifié par type	Non concerné
Élimination spécifiée par type	60,96 kg par m ² de parois destinées à l'élimination en décharge de déchets non dangereux.
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Distance de transport entre le site de déconstruction et le centre d'élimination : 30 km

Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D

Le module D n'a pas été pris en compte dans cette étude.

- **Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie**

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel Simapro 9.0 et des bases de données ecoinvent v3.6.

PCR utilisé	La norme NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN15804/CN
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme EN 15804+A1 et son complément national.
Critères de coupure pour l'inclusion initiale des intrants et des extrants	Les critères de coupure respectent le seuil autorisé par la norme NF EN 15804+A1. Les flux suivants ont été omis du système: <ul style="list-style-type: none"> • Emballages de matières premières Ces flux représentent moins de 1% des entrants et n'engendrant aucune émission significative dans l'air et dans l'eau associée à cette étape. A l'exception des flux cités ci-dessus, aucune règle de coupure n'a été appliquée.
Allocations	Allocations massiques Une pondération massique a été appliquée dès lors que la production se fait sur plusieurs sites (en fonction des quantités annuelles produites respectivement sur chaque site).
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Les données utilisées proviennent des deux usines produisant l'ensemble des carreaux de plâtre mis sur le marché français. Les usines sont situées en France, et les données ont été collectées pour l'année 2018. Les données secondaires sont issues des bases de données Ecoinvent 3.6.
Variabilité des résultats	La présente FDES couvre les produits spécifiés dans les références commerciales. Les calculs ont été réalisés sur la base des indicateurs témoins : <ul style="list-style-type: none"> • Réchauffement climatique, • Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable à l'exclusion des ressources utilisées comme matières premières, • Déchets non dangereux éliminés, Les écarts sur les impacts entre les produits sont inférieurs à 40% par rapport au produit de référence dont les résultats sont présentés dans cette DEP.
Cadre de validité	Les références commerciales couvertes par cette FDES sont : <ul style="list-style-type: none"> • CARREAUX PF3 STD 50 • CARREAUX PF3 STD 70 • CARREAUX PF3 HYDRO 50 • CARREAUX PF3 HYDRO 70 • CARREAUX PF3 ALVEOLES STD 70 • CARREAUX PF3 ALVEOLES HYDRO 70

- Résultat de l'analyse de cycle de vie

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX																			
Impacts environnementaux	Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre								Étape de fin de vie				Total cycle de vie	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	12,3	2,0	1,2	3,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0	0,8	1,1	16,6	
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,52E-06	3,71E-07	1,79E-07	5,50E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,55E-08	0	1,99E-07	2,55E-07	2,32E-06	
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	0,02	6E-03	0,12	0,13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1E-03	0	1,26	1,26	1,41	
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	0,0114	0,0015	0,0013	0,0028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0002	0	0,0014	0,0017	0,0158	
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	0,0035	0,0009	0,0051	0,0059	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0001	0	0,0508	0,0509	0,0604	
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	2,05E-04	6,14E-06	1,92E-05	2,54E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9E-07	0	1,32E-06	2,24E-06	2,32E-04	
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF	177	31	18	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	19	23	249	

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Impacts environnementaux	Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre								Étape de fin de vie				Total cycle de vie	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4
Pollution de l'eau m ³ /UF	37,3	1,5	3,3	4,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0	5,5	5,7	47,7	
Pollution de l'air m ³ /UF	586	214	588	802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	5 243	5 275	6 663	

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre								Étape de fin de vie				Total cycle de vie 1	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	40,3	0,3	5,1	5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5E-02	0	0,5	0,6	46,3	
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	10,1	0	1,3	1,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11,4	
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	50,4	0,3	6,5	6,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5E-02	0	0,5	0,6	57,8	
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	244	31	24	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	20	24	323	
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	0,937	0	0,048	0,048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,985	

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre								Étape de fin de vie				Total cycle de vie 1	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4	
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	244	31	24	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	20	24	324		
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Utilisation nette d'eau douce - m ³ /UF	0,131	0,005	0,014	0,019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8E-04	0	0,016	0,017	0,168		

CATEGORIES DE DECHETS

Catégories de déchets	Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre								Étape de fin de vie				Total cycle de vie 1	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4
Déchets dangereux éliminés kg/UF	0,589	0,019	0,062	0,082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,003	0	0,226	0,229	0,900	
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,5	1,6	6,0	7,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0	61,3	61,6	71,7	
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1,05E-03	2,09E-04	1,20E-04	3,29E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,13E-05	0	1,18E-04	1,49E-04	1,53E-03	

FLUX SORTANTS

Flux sortants		Étape de fabrication	Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie					Total cycle de vie 1	D- Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
		Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	Total B1-B7	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge			Total C1-C4	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gaz de process	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

Les composés organiques volatils et aldéhydes

Selon le décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, les produits présentés dans cette FDES sont classés A+, classe la plus favorable pour un matériau de construction¹. Les émissions des COV (composés organiques volatils) des produits sont mesurées par des laboratoires accrédités.



Le rapport de mesure, attestant ce classement sanitaire porte le numéro : Laboratoire Wessling, ULY-011767-1, 2013.

Composition en substances radioactives

Produit non concerné par le décret n°2018-434, aucun essai n'a été réalisé.

Sol et eau

Sans objet, car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore les eaux de surface.

- Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique dans le bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique dans le bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel dans le bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif dans le bâtiment.

¹ Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)